

Un dernier au revoir



GRANDSON Lors du dernier Conseil communal, le syndic donnait quelques nouvelles du municipal Dominique Willer (*en photo*), absent pour cause de maladie. Quelques jours après, l'homme est décédé. François Payot est revenu jeudi devant l'assemblée pour rendre un dernier hommage à son collègue.

TEXTES: CHRISTELLE MAILLARD

Il y a des moments où le silence est de mise. Et des occasions où les protocoles peuvent être oubliés. Le Conseil communal de Grandson a vécu un de ces instants jeudi dernier. Ce n'était pas à l'ordre du jour, mais le syndic François Payot s'est levé en tout début de séance pour rendre un dernier hommage à son collègue Dominique Willer, municipal

des Travaux, du Tourisme et des Sociétés locales, décédé en décembre dernier. Et même si l'édile bénéficie d'une aisance oratoire, il n'en était pas moins décontenancé jeudi. Alors que son texte commençait par un rappel de quelques faits purement objectifs sur le parcours du défunt, l'émotion a fini par se glisser entre les lignes de son récit, conduisant le syndic chevronné à trembler des mains et à chevroter.

«La Municipalité a perdu un des siens, ami et collègue. Il avait son caractère et défendait fortement et avec conviction ses idées, mais savait ensuite accepter et suivre les décisions prises. Nous pensons à nos collaboratrices et collaborateurs qui ont été fortement affectés par son départ. Nous pensons également à son épouse Isabelle et à toute sa famille», a-t-il confié avant de craquer sous le poids des larmes qui

montaient. «Dominique Willer a pu connaître le court bonheur d'être grand-père l'automne passé. Nous garderons son sourire...», a-t-il difficilement continué en se retournant brusquement vers le projecteur pour regarder une photo de son ami et cacher l'émotion qui le submergeait.

La sincérité de son chagrin a trouvé écho au sein de l'assemblée qui s'est levée pour un dernier au revoir au municipal.

Le Conseil bute sur le dernier aménagement de Borné-Nau

Le nouveau collège de Borné-Nau? Il est en fonction depuis 2016. La salle de gym triple? Elle a été inaugurée l'automne dernier. Et le bâtiment multi-usages? Sa mise à disposition des locaux est prévue pour juillet. Les grands chantiers communaux de ce quartier, situé sur les hauts de Grandson, arrivent à leur terme. Il ne manque qu'un point: l'aménagement de la butte paysagère (*en photo*).

Ainsi, la Municipalité a proposé un projet, devisé à 400 000 francs, visant à remplir trois objectifs: réduire le bruit généré par l'autoroute N5, créer une nouvelle zone de parcage des véhicules (le futur quartier étant sans voiture, l'ensemble

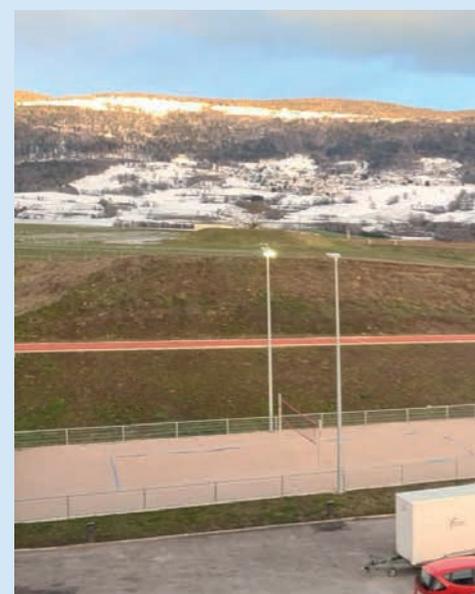
des places de parc devait être intégré à l'intérieur de la butte) et intégrer plus harmonieusement ce quartier dans le paysage global. Si l'Exécutif pensait que l'organe délibérant validerait sans discussions cette «petite goutte d'eau» dans l'océan des dépenses liées à cette zone, il se trompait. Car avant d'accepter le préavis – approuvé à l'unanimité par la commission –, il a fallu convaincre certains conseillers communaux.

Était-ce la facture de trop? Pour certains oui, puisqu'un amendement a été déposé par Hervé Cornaz (PLR). «La commune s'est dotée d'un magnifique centre sportif. Mais je dois avouer que certains travaux et

leurs coûts me semblent disproportionnés, surtout en regard des finances communales», a-t-il indiqué en substance avant de proposer de réduire le budget de 150 000 francs.

Comment est-il arrivé à cette somme précisément? En supprimant deux éléments du projet: la création d'une place de pique-nique au sommet de la butte et le resurfaçage de la route. Et qui dit moins de travaux dit moins d'heures pour les architectes et les ingénieurs civils.

La proposition d'Hervé Cornaz n'a pas manqué de faire réagir ses collègues de parti, autant au niveau de l'Exécutif que du Législatif. «La Municipalité n'a pas sorti ce projet d'un chapeau.



Ce secteur avait un impact qu'il s'agissait de réduire avec des

De grandes attentes autour des routes

Les conseillers communaux ont évoqué à plusieurs reprises des envies de changements concernant les routes de la commune: le déplacement des places de dépose-minute devant le collège du Jura, voire de celles pour handicapés, la création d'une zone limitée à 20 km/h dans cette même zone, ou encore le nettoyage de la chaussée entre le Camping des pins et la scierie. Autant d'interventions dont la Municipalité a pris bonne note.

Quid de la rue Basse qui avait fait l'objet d'une manifestation l'automne dernier afin qu'elle soit limitée à 30 km/h? Car, à cette époque, le municipal Francesco Di Franco (PLR) avait assuré que la réponse du Canton à cette demande était «imminente». Mais quelques mois plus tard, force est de constater que cette réponse, les Grandsonnois ne l'ont toujours pas. Le conseil-

ler communal Daniel Trolliet (PS) a donc sollicité des explications au chef du dicastère. Qui a répondu: «Imminent, c'est bien ce que j'avais dit. C'était compter sans le Covid. La crise a logiquement eu des impacts négatifs. Par exemple, de nombreux collaborateurs de l'Etat étaient en télétravail et n'ont pas pu s'occuper des dossiers aussi rapidement que prévu. Mais le Covid a aussi eu un côté positif, puisqu'il a permis que de nouvelles pistes cyclables soient créées. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), après comptage à la rue Basse, a dit que la réponse ne serait pas pour tout de suite, puisqu'une commission devait se pencher sur ce cas. Celle-ci est venue sur place et elle se réunira le 25 mars pour statuer sur la demande. Elle nous transmettra ensuite sa décision.»

195 000

En francs. Il s'agit du montant de la subvention cantonale accordée pour les fouilles archéologiques de la zone de Borné-Nau, a révélé jeudi le syndic François Payot. Ce chiffre correspond à 20% des coûts des fouilles et de documentation (le terrassement n'étant pas pris en compte). Pour rappel, le total est d'environ 2,4 millions de francs. « Nous écrivons au Canton pour l'en remercier », a-t-il affirmé. Avant de préciser: « Il faut savoir que cette subvention est, en fait, la part fédérale octroyée par la Confédération au Canton. Pour parler clairement, le Canton n'a pas aidé. »

La Brinaz, ou le projet qui tend les communes

TRAVAUX Mis devant le fait accompli, la Municipalité et le Conseil communal ont dû se résoudre à payer une facture six fois plus salée qu'initialement prévu pour le remplacement d'une conduite.

Mieux valait être bien assis en lisant le préavis concernant la «Participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'Entreprise de correction fluviale de la Brinaz (ECF)». Car on y apprenait que Grandson avait vu sa facture passer de 18 300 francs à 120 000 francs. La Commune a donc dû demander une rallonge de 101 700 francs. Un chiffre qui fait tousser mais qui n'est rien par rapport aux centaines de milliers de francs supplémentaires qu'Yverdon, qui a géré le projet, a dû déboursier.

Face à ce résultat, la municipale Christine Leu (PS) a dû s'expliquer devant le Conseil communal qui n'avait, en réalité, pas d'autre choix que d'accepter ce crédit complémentaire: «Oui la facture a explosé mais on a été mis devant le fait accompli». Elle ajoute: «C'est toujours un peu difficile de venir avec une demande de crédit sur quelque chose qui a déjà été réalisé. On a l'impression que les services communaux n'ont pas

été associés, alors qu'ils ont suivi le chantier. Le problème vient plutôt du mandataire, car les coûts ne sont jamais remontés jusqu'au comité de pilotage.»

Mais comment une telle différence est-elle passée inaperçue? Problème de communication mêlé à un important tournus au sein du Service des énergies, selon Yverdon, qui a clairement assumé ses torts dans cette affaire. «De 2014 à 2020, pas moins de 25 chefs de projet se sont succédé dans ce dossier», a indiqué à 24heures son directeur, Philippe Gendret.

Et du côté de Grandson, n'aurait-on quand même pas pu surveiller la situation de plus près? «Avec du recul, on aurait pu se rendre compte que le montant ne suffirait pas. Mais comme il n'y a pas eu de signaux d'alerte qui nous ont été transmis avant ce décompte, on ne s'est pas inquiétés, admet Christine Leu, qui a appris de cette erreur. On aurait pu être plus impliqués sur le plan financier.»



moyens adaptés, a relevé Carole Schelker (PLR). Et les aména-

gements de cette butte étaient d'ores et déjà prévus dans les

études.» Et l'édile en charge du projet, Antonio Vialatte, de compléter: «Effectivement, cela ne sort pas d'un chapeau. Le quartier avait fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle et il était ressorti que l'aménagement d'une butte devait protéger les futures habitations de Borné-Nau du bruit de l'autoroute, servir de mur végétalisé afin d'intégrer ce secteur au paysage et de parking. On nous avait aussi proposé de mettre des grands murs antibruit, mais on a jugé que le projet n'était pas de qualité.» Il ajoute: «On parle de place de pique-nique, mais le terme n'est pas juste, car c'est vraiment un belvédère. C'est un endroit pour profiter de la vue et de la tranquillité, même s'il y a l'autoroute à côté, j'entends bien.»

Quant au syndic François Payot, il a précisé que si le Conseil communal pouvait réduire le crédit à octroyer à la Municipalité, il n'avait pas les compétences pour dire comment elle devait réduire la voilure. Le syndic a aussi qualifié cet amendement d'«économie de bout de chandelle»: «C'est comme si vous faites une belle maison, avec de beaux murs mais qu'après 17 millions de francs investis, vous ne voulez pas mettre de crépi dessus!»

Néanmoins, l'édile PLR comprenait que le budget demandé fasse tousser, mais il s'agissait d'un montant déjà négocié vers le bas: «Je ne vous cache pas que les premiers chiffres n'étaient pas de cet ordre-là. On a condensé au maximum et, à ce stade, on arrive au strict minimum.»